

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Constitutive du 22/07/2023

**Association du Cercle de Bridge Le Cormier,
Mairie, Place du fort Gentil, 44770 La Plaine sur Mer.**

Le 22 juillet 2023 à 16h00, se sont réunies en assemblée générale constitutive les personnes suivantes :

Philippe SIMON, Annie HUGUES, Yvonne LE GALL, Alain TERCINIER, Marie-Claude BRUN, Alain MARION

Alain MARION est désigné en qualité de Président de séance.

Ordre du jour :

Adoption des statuts,

Élection des membres du premier CA,

Désignation de la personne chargée de la déclaration,

Désignation des personnes titulaires du pouvoir bancaire,

Montant des premières cotisations.

Le président met aux voix les résolutions suivantes :

1ère résolution - Adoption des statuts

Après discussion et lecture des statuts, les statuts sont adoptés à la majorité des votes.

Nombre de voix pour : 6, Nombre de voix contre : 0

2ème résolution - Désignation des premiers dirigeants

Philippe SIMON, Yvonne LE GALL et Alain MARION se sont proposés respectivement aux postes de Président, Trésorière et Secrétaire.

Ils sont nommés à la majorité des votes en qualité de membre du conseil d'administration :

Annie HUGUES, Alain TERCINIER et Marie-Claude BRUN sont également élus au Conseil d'Administration.

Ceux-ci déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées. Ils exerceront ces fonctions conformément aux statuts et aux dispositions légales.

Cette résolution est adoptée.

PS A

3ème résolution - Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.
L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à la majorité des votes à Alain MARION
aux fins d'accomplir les démarches nécessaires à la constitution de l'association.

Cette résolution est adoptée.

4ème résolution- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches bancaires.

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à la majorité des votes à Philippe SIMON et
Yvonne LEGALL aux fins d'accomplir les démarches nécessaires à la création et la gestion du
compte bancaire.

Cette résolution est adoptée.

5ème résolution-Montant des premières cotisations.

Le montant des premières cotisations est fixé à 20€ pour une adhésion annuelle.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Fait à La Plaine sur Mer le 22 juillet 2023

Le Président

Philippe SIMON



Le Secrétaire

Alain MARION



A 25